



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1008

Le 22 décembre 2021

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Base de données contenant des liens et des informations sur les reportages électroniques d'actualités (ENG)¹**

À sa réunion de novembre 2021, le Groupe de travail (GT) 5C de la Commission d'études 5 de l'UIT-R est convenu d'entamer les travaux relatifs aux études demandées dans la Résolution [59-2 de l'UIT-R](#), sur la disponibilité de bandes de fréquences en vue de l'harmonisation à l'échelle mondiale ou régionale et sur les conditions de leur utilisation par les systèmes de reportage électronique d'actualités (ENG) de Terre.

La présente Circulaire administrative vise à informer les États Membres de ces travaux et de la nécessité de recueillir des informations pertinentes auprès des Administrations nationales. Le GT 5C a proposé une forme normalisée pour la soumission de ces informations à l'UIT (voir l'Annexe).

Conformément à la Résolution 59-2 de l'UIT-R, le Directeur du Bureau des radiocommunications est chargé:

- 1 de créer une page web accessible au public regroupant les liens vers les listes établies par les administrations où figurent les informations relatives aux systèmes ENG (contenant notamment des listes ou des graphiques connexes où figurent les bandes de fréquences autorisées, élaborés par les commissions d'études concernées), conformément au point 1 du décide en outre;*
- 2 d'inviter les administrations des États Membres à veiller à ce que les renseignements fournis soient constamment mis à jour, en soumettant régulièrement toute modification apportée aux informations mentionnées ci-dessus.*

Conformément à la Résolution 59-2 de l'UIT-R, une page web de l'UIT-R destinée à centraliser les liens vers les listes d'informations sur les systèmes ENG établies par les administrations est en cours d'élaboration. L'objet de cette base de données est de fournir les informations nécessaires pour favoriser la conformité de l'exploitation des systèmes ENG dans un pays (ou dans une région).

¹ Le point a) du *considérant de la* Résolution 59-2 de l'UIT-R dispose: «que l'utilisation d'équipements radioélectriques portatifs et transportables de Terre par des services auxiliaires de la radiodiffusion et de l'élaboration de programmes (SAB/SAP), tels que la production électronique sur le terrain, la radiodiffusion télévisuelle en extérieur, les microphones hertziens et la production radio et la radiodiffusion en extérieur, couramment appelés systèmes de reportage électronique d'actualités (ENG)...».

Aux termes du *décide en outre* de la Résolution 59-2 de l'UIT-R, les administrations sont encouragées:

à rassembler les informations pertinentes concernant l'utilisation des systèmes ENG au niveau national (par exemple une liste des bandes de fréquences disponibles pour les systèmes ENG, les pratiques de gestion du spectre, les prescriptions techniques et opérationnelles et les personnes à contacter pour obtenir une autorisation d'utilisation du spectre, selon le cas...), en vue de leur utilisation par des entités étrangères lors d'événements médiatiques de caractère international.

Les administrations sont priées de bien vouloir soumettre au secrétariat, à l'adresse brsgd@itu.int, les liens vers les listes qu'elles ont établies et où figurent les informations relatives aux systèmes ENG (par exemple des listes ou des graphiques connexes où figurent les bandes de fréquences autorisées, élaborés par les commissions d'études concernées) au plus tard le 16 mai 2022.

[Abonnez-vous au service de notification TIES au moyen de votre compte utilisateur UIT](#) pour recevoir une notification par courrier électronique lors de la publication d'une Circulaire administrative ou une Lettre circulaire du BR présentant de l'intérêt pour vous.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Renseignements sur le déploiement de systèmes ENG à l'usage des entités étrangères souhaitant accéder au spectre dans le pays X lors d'événements médiatiques de caractère international

ANNEXE

Renseignements sur déploiement de systèmes ENG² à l'usage des entités étrangères souhaitant accéder au spectre dans le pays X lors d'événements médiatiques de caractère international

État Membre: Pays X	
<i>1) Coordonnées de l'entité responsable – Nom de l'entité</i>	
Adresse:	
Tél.:	
Courriel:	
Adresse URL du tableau national d'attribution des bandes de fréquences:	
<i>2) Coordonnées pour l'octroi de licences d'utilisation des fréquences – Nom de l'entité</i>	
Adresse:	
Courriel:	
Adresse URL:	
Adresse URL des renseignements relatifs aux licences:	
<i>3) Orientations concernant les équipements radioélectriques – [indiquer le type, par exemple microphone sans fil, y compris oreillettes, caméra sans fil, etc.]</i>	
Bande(s) de fréquences (MHz):	
Exigences/règles liées à l'octroi de licence pour l'exploitation:	
<i>4) Informations complémentaires</i>	

² Équipements radioélectriques portatifs et transportables de Terre utilisés par des services auxiliaires de la radiodiffusion et de l'élaboration de programmes (SAB/SAP), tels que la production électronique sur le terrain, la radiodiffusion télévisuelle en extérieur, les microphones hertziens et la production radio et la radiodiffusion en extérieur, couramment appelés systèmes de reportage électronique d'actualités (ENG).